

## SOCIAL

## MSA DORDOGNE LOT-ET-GARONNE

## Tempête Nils : la MSA aux côtés des agriculteurs sinistrés

À la suite des intempéries provoquées par la tempête Nils et des épisodes pluvieux intenses qui ont touché nos deux départements, la MSA Dordogne Lot-et-Garonne est intervenue auprès des exploitants et salariés agricoles concernés en activant son dispositif d'urgence, en coordination étroite avec les services de l'État et les acteurs agricoles.

## Une réaction immédiate sur le terrain

En Dordogne et en Lot-et-Garonne, particulièrement touchés par les inondations et glissements de terrain, notamment dans la vallée de la Garonne, la MSA a mis en place une organisation dédiée. Une ligne spécifique, le **05 53 67 78 47**, a été ouverte pour répondre aux urgences de première nécessité.

Les travailleurs sociaux sont mobilisés pour accorder des aides alimentaires, vestimentaires ou d'équipement, proposer un soutien psychologique et mettre en œuvre des dispositifs d'aide au répit. Les procédures de recouvrement sont suspendues pour les exploitations les plus sinistrées, avec la possibilité d'établir des plans de paiement et de solliciter des prises en charge de cotisations. Une campagne SMS a été adressée aux adhérents des communes inondées afin de les inciter à se signaler en cas de difficultés.

## Une action coordonnée avec les pouvoirs publics

Dans chacun des deux départements, la MSA Dordogne Lot-et-Garonne agit en lien étroit avec les préfetures, les chambres d'agriculture, les collectivités locales et les autres partenaires publics.

Au niveau national, la MSA se tient prête à solliciter un renforcement de l'enveloppe dédiée aux situations d'urgence afin d'accompagner l'ensemble des adhérents impactés.

Accédez à "Soutien agri", un guide en ligne référençant l'ensemble des aides conçues par la MSA sur [dlg.msa.fr](http://dlg.msa.fr) - Rubrique "Exploitant > Soutien aux agriculteurs"

En multipliant les accès à son guichet unique, la MSA reste proche de vous

[dlg.msa.fr](http://dlg.msa.fr)



MSA santé famille retraite services L'essentiel & plus encore

## CALENDRIER

## GROUPEMENT DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER DU NORD DORDOGNE

## Visite de terrain

Vendredi 20 mars, le Groupement de développement forestier du Nord Dordogne organise une visite de terrain sur la commune de St-Pardoux-la-Rivière (visite de parcelles issues de plantations récentes chez deux adhérents au groupement). L'occasion de se poser des questions : dois-je planter en résineux ou feuillus ? Quid des plantations mélangées ? Quels entretiens une fois la plantation réalisée ?

10 h : accueil et visite de la propriété de M. Favard.

12 h à 14 h : déjeuner au restaurant L'hôtel de France à St-Pardoux-la-Rivière (22 €).

14 h à 17 h : visite de parcelles appartenant à M. Mazières.

Pour la bonne organisation de cette journée, s'inscrire avant le 13 mars : 06 71 01 83 98.

## FÉDÉRATION DE DORDOGNE POUR LA PÊCHE

## Réunion

La Fédération de Dordogne pour la pêche et la protection du milieu aquatique organise une réunion des présidents des AAPPMA samedi 7 mars de 9 h à 12 h, à la salle de l'amphithéâtre de la Fédération des chasseurs de la Dordogne, à Marsac-sur-l'Isle.

Hebdomadaire d'informations générales - Siège social : 7, rue du Jardin Public - 24007 PÉRIGUEUX - Tél. 05 53 08 81 83 - [www.reussirleperigord.fr](http://www.reussirleperigord.fr)  
Édité par : Société d'Éditions Périgord Limousin - SCIC SA à capital variable

Président : Jean-François FRUTTERO - Directeur général : Jean Ricateau  
Principaux associés : Chambre d'agriculture de la Dordogne, Crédit agricole Centre Ouest, Crédit agricole Charente-Périgord, Groupama Centre-Atlantique, Coopération agricole de la Haute-Vienne et de la Dordogne  
Directeur de la publication, directeur des rédactions : Jean RICATEAU - Rédactrice en chef adjointe : Laetitia LEMAIRE - Secrétaire de rédaction : Lucie ROTH  
Journalistes : Théophile MERCIER, Alexandre MERLINGEAS - e.mail : [redac@reussirleperigord.fr](mailto:redac@reussirleperigord.fr)  
Abonnement annuel : 86 € pour 51 n° - Prix au n° : 1,65 € - Publicité locale et régionale : Léo MOUCLIER - Port. 06 82 07 21 97  
Publicité nationale : Réussir - Tél. 01 49 84 03 30  
Réussir le Périgord est habilité à publier les annonces légales - Dépôt légal à parution  
Commission paritaire n° 0528 C 85348 - ISSN 1770-1805. Diffusion totale : 6 085 exemplaires  
Composition : SERP - Impression : C.I.M.P. - 31750 Escalquens  
Imprimé sur du papier produit en Norvège 48,8 g certifié PEFC 100 % - 100 % de fibres recyclées - Ptot : 0,019 kg/t  
La direction se réserve le droit de refuser toute insertion, sans avoir à justifier sa décision.  
Reproduction intégrale ou partielle interdite sans l'accord de l'éditeur. Art. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle.



## ANNONCES LÉGALES



**Approbation de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant valeur de SCOT pour le projet d'extension des carrières sur les communes de Saint-Antoine-de-Breuilh et Vélignes**

Par délibération en date du 04 mars 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Monttravel et Gurson a approuvé la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant valeur de SCOT pour le projet d'extension des carrières sur les communes de Saint-Antoine-de-Breuilh et Vélignes.

Ladite délibération est affichée au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes de Saint-Antoine-de-Breuilh et de Vélignes pendant un mois, à compter du vendredi 06 mars 2026.

Le dossier de la déclaration de projet est tenu à la disposition du public :  
- en version papier et dématérialisée aux bureaux de la CDC de Villefranche-de-Lonchat, 58 Route des Étangs (24610) aux jours et heures d'ouverture  
- sur les sites internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <https://cdcmontagnemonttravelgurson.fr/plui.html>, et du Géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map>

- Une version papier du zonage sera disponible dans les mairies de Saint-Antoine-de-Breuilh et de Vélignes  
- à la préfecture de la Dordogne.

## Commune de Piégut-Pluviers

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit Les Touilles Est  
Projet de changement d'assiette de tronçons de chemin rural au lieu-dit La Légue

## Avis d'enquête publique

Par arrêtés n°MA-ARR-2026-20 et MA-ARR-2026-21 en date du 26/02/2026, M. le Maire de Piégut-Pluviers a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les projets cités ci-dessus, et a désigné M. Xavier LE-FEBVRE pour en assurer la conduite, en qualité de commissaire-enquêteur, du mercredi 25 mars 2026 à 10h au vendredi 10 avril 2026 à 12h.

Les dossiers d'enquête seront consultables au secrétariat de la mairie de Piégut-Pluviers aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique ou adressées à M. le Commissaire-enquêteur par mail à [mairie@piegut-pluviers.fr](mailto:mairie@piegut-pluviers.fr) ou par courrier à Mairie 1 place Yves Massy 24360 Piégut-Pluviers. Il recevra le public le vendredi 10 avril 2026 de 10h à 12h.



## SARL ANTIPODE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital social de 10 000 €  
Siège social : Rue du Pont 24750 TRELISSAC  
N° RCS : PÉRIGUEUX n°834 577 199

## Modifications diverses

Par acte SSP en date du 17 février 2026, les associés ont agréé :

- le changement de dénomination sociale : « JO'UP CLIMBING » et le transfert du siège social au 13 rue du Colombier 24420 ESCOIRE à compter du 03/10/2025,

- la modification de l'objet social à compter du 01/10/2025 dont la rédaction est désormais la suivante : L'initiation, l'instruction et le perfectionnement de la pratique de l'escalade, l'encadrement de l'escalade sous toutes ses formes, en milieu naturel ou sur structures artificielles ainsi que l'organisation de stages sportifs (avec et sans hébergement), d'événements, de compétitions, d'animations et de manifestations sportives, La location d'espaces d'escalade sur mur et l'organisation de compétitions, L'organisation de formations, ateliers pédagogiques, séminaires et actions de sensibilisation dans les domaines du sport, de la sécurité et de la performance physique et l'escalade, L'organisation, l'encadrement et la prestation de séances de coaching sportif individuel et collectif, de préparation physique, de remise en forme et d'entraînement personnalisé, La conception, la création, l'aménagement et la maintenance de parcours et structures artificielles d'escalade (SAE), blocs, murs et équipements sportifs associés, D'une façon générale, toute activité touristique liée à la pratique de ce sport, L'activité de restauration sur place ou à emporter et de débit de boisson, La vente d'articles de sport (produits, matériels et accessoires sportifs).  
Pour avis, la gérance,



## EARL RAFIN

Exploitation agricole à responsabilité limitée, en cours de liquidation  
Au capital social de 69 345 €  
Siège social : Les Genets 24320 Bertric Burée  
Rcs Périgueux n°423 315 696

## Clôture de liquidation

L'assemblée des associés, par décision prise en assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 24/02/2026, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, l'a déchargée de son mandat et a constaté la clôture de la liquidation au 31/12/2025.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Périgueux.

Pour avis, la liquidatrice

## CHEZ ALBERT LAMY

SCI au capital de 1 000 euros  
Siège social : Sur Les Rochers 24310 Bourdeilles  
RCS Périgueux 428 162 978

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 février 2026, il a été décidé de transférer le siège social au 3 rue de l'Ancienne Ecole 24310 Bourdeilles. Mention sera portée au RCS de Périgueux.

Pour avis

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime



se propose de louer à titre provisoire et précaire, les biens fonciers suivants :

Réf : PC 24 26 0003 01

Villetoureix 24 ha 17 a 67 ca

ZB0002 - ZB0017 - ZB0024 - ZB0026 - E0340 - E0343 - E0344 - E0584 - E0585 - E0587 - E0350 - E0351 - E0352 - E0627 - E0629 - E1086

Urbanisme : A

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le **20/03/2026** par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/> ou par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine 1165 route de Charbonnières - CS 30010 - 24059 COULOUNIEUX-CHAMIERES  
Tél. 05 53 02 56 40 où des compléments d'information peuvent être obtenus (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16 avenue de Chavailles - 33525 BRUGES)

Par arrêté préfectoral, en date du 29 décembre 2025, Réussir le Périgord est habilité officiellement à publier, pour l'année 2026 sur l'ensemble du département de la Dordogne, les annonces légales et judiciaires, les appels de candidature des Safer.  
Par arrêté ministériel du 19 novembre 2025, le tarif d'un caractère des annonces légales est fixé pour l'année 2026 à 0,189 euro HT. Les règles de présentation sont celles prévues dans l'arrêté ministériel du 25 juillet 2014.  
Tél. 05 53 08 81 83 - Fax : 05 53 09 55 60 - info@nouvelleaquitaine-legales.com

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le tarif forfaitaire des annonces légales est établi comme suit (HT) :

CONSTITUTION		MODIFICATION	
Société anonyme (SA)	399 €	FORFAIT 1	109 €
Société par actions simplifiée (SAS)	199 €	(transfert de siège social, mouvement des dirigeants ou d'administrateur, nomination/cessation de fonction, de commissaire aux comptes, prorogation ou réduction de la durée)	
Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)	142 €	FORFAIT 2	136 €
Société en nom collectif (SNC)	220 €	(modification de capital social, mouvement sur l'activité ou l'objet social)	
SARL, SELARL, Scop	148 €	FORFAIT 3	199 €
EURL, SELARLU	124 €	(modification de la dénomination, modification de la forme juridique, mouvement d'associé / cession de parts sociales)	
Société civile (Gaec, EARL, GFA, SCEA, SCM, SCP, Cuma, Sisa)	222 €		
Société civile immobilière (SCI)	191 €		
DISSOLUTION		CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE	58 €
Ouverture	153 €		
Clôture	111 €		
NON-DISSOLUTION	83 €		

## FMD GARAGE

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 5.000,00 euros  
Siège social : 32, Avenue de Montignac  
24570 CONDAT-SUR-VEZÈRE  
R.C.S. : PERIGUEUX 987 740 958

## DEMISSION CO GERANT

L'Assemblée Générale du 26/02/2026 prend acte de la démission de Monsieur Fabrice DENIEL de ses fonctions de co-gérant de la société à compter de ce jour.

Monsieur Maxime DENIEL, demeurant à SALIGNAC EYVIGUES (24590), 18 Chemin des Remparts, reste seul gérant.  
Pour avis

## VALOU.D

Société à responsabilité limitée  
au capital de 5.000 € porté à 250.000 €  
11 Boulevard Auguste Comte  
Centre Commercial 24100 Bergerac  
RCS Bergerac 905 160 354

Par décision du 26 février 2026, l'associée unique a décidé une augmentation de capital social de DEUX CENT QUARANTE CINQ MILLE EUROS (245.000 €) par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention  
Capital social : 5.000 €  
Nouvelle mention  
Capital social : 250.000 €

Pour avis

## SYNDICAT EAU COEUR DU PÉRIGORD

M. Stéphane DOBBELS - Président  
Espace Aliénor - 255, rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 Périgueux  
Tél. 05.53.35.86.33. - mël : m.mauriange@eaucoeurduperigord.fr  
web : https://www.grandperigueux.fr/  
Siret 200 094 811 00029

## Avis d'attribution de concession

**Objet** : Concession du service public d'eau potable en 3 lots géographiques : secteurs Centre, Ouest et Est  
Référence acheteur : DSP\_AEP\_2026-2037  
Nature du marché : Services  
Avis de concession  
Classification CPV : Principale : 65130000 - Exploitation de l'alimentation en eau  
**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Bordeaux - 9 Rue Tastet - BP 947 - 33063 Bordeaux Cedex. Tél. 05.56.99.38.00. - Fax : 05.56.24.39.03. - greffe.ta-bordeaux@juradm.fr http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Voies et délais de recours dont dispose le candidat :  
- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.  
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.  
- Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat n°358994 du 04/11/2014, Département du Tarn-et-Garonne.

**Attribution**  
Valeur totale du marché (hors TVA) : 138 980 867 euros.  
**Lot n°1. Secteur CENTRE**  
Nombre d'offres reçues : 3  
Date de la décision d'attribution de la concession par l'autorité déléguée : 29/01/26 N° 26DSP1  
SUEZ EAU FRANCE, 4 Place de La Pyramide 92800 Puteaux  
Montant HT : 42 789 497,00 Euros  
Montant prévisionnel de l'ensemble des sommes à percevoir par le délégataire, qu'elles soient liées ou non au résultat de l'exploitation du service, et quelle que soit leur origine

Le concessionnaire est une PME : NON  
**Lot n°2. Secteur OUEST**  
Nombre d'offres reçues : 2  
Date de la décision d'attribution de la concession par l'autorité déléguée : 29/01/26 N° 26DSP2  
VEOLIA EAU CGE, 6 Rue Nathalie Sarraute 44000 Nantes  
Montant HT : 56 503 804,00 Euros  
Montant prévisionnel de l'ensemble des sommes à percevoir par le délégataire, qu'elles soient liées ou non au résultat de l'exploitation du service, et quelle que soit leur origine

Le concessionnaire est une PME : NON  
**Lot n°3. Secteur EST**  
Nombre d'offres reçues : 3  
Date de la décision d'attribution de la concession par l'autorité déléguée : 29/01/26 N° 26DSP3  
AQUITAINE DE GESTION URBAINE & RURALE, 5 Rue de La Feuillée 64100 Bayonne  
Montant HT : 39 687 566,00 Euros  
Montant prévisionnel de l'ensemble des sommes à percevoir par le délégataire, qu'elles soient liées ou non au résultat de l'exploitation du service, et quelle que soit leur origine  
Le concessionnaire est une PME : NON  
Envoi le 24/02/26 à la publication  
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://marchespublics.dordogne.fr

## SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE VERGT «SOCAVE»

Société coopérative agricole à capital variable  
Siège social : Route de Salon  
24380 Vergt  
RCS Périgueux 320 924 772

## Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 mars 2026 et à l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2026 au siège social

Les associés de la Société Coopérative Agricole de Vergt «SOCAVE» sont convoqués en **assemblée générale ordinaire annuelle pour le vendredi 27 mars 2026 à 14 heures, au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour**  
- Rapport annuel établi par le Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,  
- Examen et présentation des comptes dudit exercice,  
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,  
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quittus aux administrateurs,  
- Affectation du résultat de l'exercice,  
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,  
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs ou nomination de nouveaux administrateurs,  
- Constatation de la variation du capital social,

- Programme opérationnel 2026,  
- Fixation de l'allocation globale à attribuer aux administrateurs au titre des indemnités compensatrices,  
- Fixation du budget formation des administrateurs,  
- Questions diverses,  
- Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.

**Puis en assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 27 mars 2026 à 15 heures 30, au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour**  
- Modifications statutaires,  
- Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration, des textes des résolutions proposées aux assemblées générales et des rapports du commissaire aux comptes.

Pour avis,  
Le Conseil d'Administration

L'an deux mil vingt-six, le 20 février, l'assemblée générale extraordinaire de la Société Civile Particulière BL & Associés, au capital de 200.000 euros, siège social 12 place André Maurois 24000 Périgueux, RCS de Périgueux 381.960.830, a nommé M<sup>me</sup> Béatrice BUSSET demeurant 5 rue de l'Ancienne Ecole 24310 Bourdeilles gérante sans limitation de durée de mandat en remplacement de M. Raymond BOURLIOUX démissionnaire. Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Périgueux.

Pour avis, le représentant légal

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARLAT LA CANEDA du 20 février 2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée  
**Dénomination** : TAXIS FAUGERE  
**Siège social** : 23 avenue du Docteur Boissel, 24200 SARLAT LA CANEDA  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
**Capital** : 1 000 €

**Objet** : L'entreprise de taxi effectuant du transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places, le transport personnalisé et adapté pour personnes à mobilité réduite, le transport scolaire, messagerie et transport express de colis, le transport par conduite.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrement** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
**Président** : M. Thomas FAUGERE, demeurant 23 avenue du Docteur Boissel 24200 SARLAT LA CANEDA  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BERGERAC.

Pour avis, le président



## Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau de l'environnement

### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### Avis de consultation du public

Le public est informé que, conformément à l'arrêté préfectoral n° BE-2026-02-04 du 19 février 2026, une consultation du public est ouverte **du mardi 24 mars 2026 à 9h au lundi 20 avril 2026 à 17h**, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS PERIGORD FARINES MINOTERIE ALLAFORT, dont le siège social et l'installation sont situés 97 route des Peupliers 24360 Busserolles.

Cette demande d'enregistrement concerne l'augmentation de la capacité de production d'une usine de fabrication de farines.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Busserolles - 42 route des Platanes, **du mardi 24 mars 2026 à 9h au lundi 20 avril 2026 à 17h**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre, les jours et heures d'ouverture au public, soit :

- les lundis, mardis et vendredis de 8h45 à 13h et de 13h30 à 17h  
- les jeudis de 8h45 à 13h.

Chacun pourra également adresser par correspondance ses observations à la Préfecture - SCPPAT - Bureau de l'environnement - 2, rue Paul-Louis Courier - CS 39000 - 24024 Périgueux cedex ou par courriel à l'adresse suivante : [pref-enr26-minoterie@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-enr26-minoterie@dordogne.gouv.fr)

Le dossier de demande est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), rubrique Actions de l'Etat / Environnement : Eau Biodiversité Risques / Participation du public / Consultations du public.

A l'issue de cette procédure, une décision concernant la demande présentée par la SAS PERIGORD FARINES MINOTERIE ALLAFORT sera prise par la préfète de la Dordogne (arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées au I de l'article L.512-7 ou arrêté préfectoral de refus).

## JIEMALINE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social et de liquidation : Le Moulin du Temple de l'Eau  
24390 CHERVEIX CUBAS  
513 524 470 RCS PERIGUEUX

### Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 5 février 2026 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Alzira RODRIGUES, demeurant 320 route des Tempeliers Moulin du Temple 24390 CHERVEIX-CUBAS, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de PERIGUEUX, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis



Tél. 05.87.50.41.41.

## DES TILLEULS

Société civile de moyens au capital de 7 000 euros  
Siège social : 2 Allée des Tilleuls  
24270 LANOUILLE  
880 110 432 RCS DE PERIGUEUX

### Avis de dissolution

Suivant décision collective des associés en date du 31 décembre 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2025.

Madame Jessica LACAMBRA, demeurant SAINT YRIEIX LA PERCHE (87500), 25 ter rue Antoine LAFARGE a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à LANOUILLE (24270) 2 allée des Tilleuls.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de PERIGUEUX.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.



### Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 23 février 2026, il a été constitué à compter du même jour une Société à Responsabilité Limitée :

**Dénomination sociale** : SOPHORA  
**Capital social** : 6 000 €  
**Siège social** : 8 rue Faubourg Gissou 24340 MAREUIL EN PERIGORD

**Objet social** : Création, restauration et entretien des parcs et jardins. Activité d'arboriste grimpeur, élagage, abattage, soins aux arbres. Conception de jardins et d'aménagements extérieurs, plantation de végétaux. Petits travaux de construction d'ouvrages paysagers dans le cadre d'aménagement d'espaces verts (notamment clôtures).

**Durée et R.C.S** : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Périgueux.  
**Gérance** : M. Maxime BEZAMAT est nommé gérant statutaire.

Pour Avis et Mention, La Gérance



127 rue de la Croix-de-Seguey  
33000 Bordeaux - klema-avocats.fr

### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 février 2026, il a été constituée une Société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : EmmAnn  
**Siège social** : 6 rue Jean Ringuet 24260 Le Bugue

**Objet** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers en pleine propriété ou en démembrement, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. L'acquisition, la gestion et l'administration de tout portefeuille de valeurs mobilières ou immobilières.

**Durée** : 99 ans.  
**Capital** : 1.000 euros divisé en Mille (1.000) parts d'Un (1) euro de valeur nominale chacune entièrement souscrites et libérées par apports en numéraire.

**Cession des parts sociales** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Gérant** : M<sup>me</sup> Annie, Maria FERNANDES, demeurant 591, rue de Proumeyssac 24260 Le Bugue, nommée pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bergerac.

Pour avis



127 rue de la Croix-de-Seguey  
33000 Bordeaux - klema-avocats.fr

### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 février 2026, il a été constituée une Société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : OLIVRY HOLDING  
**Siège social** : 124 Avenue de la Canéda 24200 Sarlat-la-Canéda

**Objet** : La participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; L'animation, le management et la conduite de la politique du groupe ; La fourniture de moyens et de prestations de services administratifs, juridiques, comptables et financiers au profit des sociétés filiales ; La gestion et l'administration de la trésorerie des sociétés filiales ; La participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voies de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.

**Durée** : 99 ans.  
**Capital** : 253 981 €.

**Admissions aux assemblées** : Tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer.

**Exercice du droit de vote** : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix.

**Gérant** : M<sup>me</sup> Virginie OLIVRY demeurant 124 avenue de la Canéda 24200 Sarlat-la-Canéda  
La société sera immatriculée au RCS de Bergerac.

Pour avis

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

le 27 MARS 2026 à 14 h  
à MAREUIL-EN-PERIGORD (24),  
Route du Château de la Gauterie

## Matériel : Micro-tracteur FIELTRAC et petit outillage agricole

Vente au comptant. Enlèvement immédiat.

Contact au 05.53.56.01.53  
ou à l'adresse mail : nontron@selarla2g.fr »